Distr.
GENERALE

A/48/126 2 avril 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session Point 59 de la liste préliminaire*

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT

Lettre du 30 mars 1993 du Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, adressée au Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'un discours prononcé par M. F. W. De Klerk, Président de l'Afrique du Sud, lors d'une séance conjointe du Parlement le 24 mars 1993, par lequel il annonce des faits nouveaux concernant le potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud et son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 59 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) V. R. W. STEWARD

93-19328 (F) 060493 060493

/...

^{*} A/48/50.

ANNEXE

<u>Discours prononcé le 24 mars 1993 par le Président de l'Afrique</u> <u>du Sud au cours d'une séance conjointe du Parlement</u>

TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES

Monsieur le Président,

Lorsque j'ai décidé la semaine dernière de convoquer une séance conjointe des chambres, c'était avec l'intention essentiellement de communiquer au Parlement des renseignements importants concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur des questions connexes. Certains événements intervenus depuis lors m'amènent à élargir le champ de mon intervention, mais je commencerai par des informations concernant le potentiel nucléaire de l'Afrique du Sud.

LE TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET QUESTIONS CONNEXES Mesdames et Messieurs,

Vous vous rappellerez sans doute que, dans mon premier discours d'ouverture, le 2 février 1990, j'avais insisté, entre autres choses, sur la normalisation des relations internationales de l'Afrique du Sud. Un aspect important de cette normalisation était, et reste, la contribution importante que notre pays peut et devra apporter à la cause de la paix, de la stabilité et du progrès dans l'Afrique australe. Dans ce but, le Gouvernement a pris, outre beaucoup d'autres initiatives dans divers autres domaines, des décisions draconiennes et de grande portée en ce qui concerne la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires ainsi que des armes chimiques et biologiques.

Le Gouvernement a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) le 10 juillet 1991. Le 14 janvier 1993, il est devenu auteur et signataire de la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction. Il participe actuellement à la révision de la Convention sur les armes bactériologiques, biologiques ou à toxines.

Je voudrais m'occuper aujourd'hui du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour communiquer des renseignements importants au Parlement, au public et à la communauté internationale. Il importe en effet que la sincérité de la République d'Afrique du Sud à l'égard de ses engagements découlant du Traité soit au-dessus de tout soupçon.

Lorsqu'un pays adhère au TNP, il s'engage, à partir de la date d'adhésion, à ne pas fabriquer ni acquérir d'arme nucléaire. Il s'engage aussi à conclure un accord de garantie en vertu duquel il est tenu de soumettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'inventaire de toutes les matières fissiles et installations nucléaires existant dans l'ensemble du pays au moment de l'entrée en vigueur de l'accord. Ces installations et matières font ensuite l'objet d'une inspection et d'une vérification internationales. L'AIEA effectue par la suite des inspections périodiques pour vérifier l'inventaire et s'assurer

que les matières et installations ne sont vraiment utilisées qu'à des fins pacifiques.

Depuis son adhésion au TNP, l'Afrique du Sud s'est conformée strictement aux conditions du Traité, et elle a suivi une politique de transparence et de coopération technique avec l'Agence. Cette attitude constructive a permis à l'Afrique du Sud de recouvrer son siège à la Conférence générale de l'AIEA en septembre 1991, sans opposition, après une absence de 12 ans.

Le processus de contrôle visant à vérifier que la déclaration par l'Afrique du Sud de ses matières et installations nucléaires est bien complet a été si concluant que l'Agence a été en mesure d'indiquer à son conseil des gouverneurs, en septembre 1992, qu'après un grand nombre d'inspections elle n'avait découvert aucun élément donnant à penser que l'inventaire n'était pas complet, et l'on n'a rien découvert de nature à faire croire que la liste des installations et matières soumise au contrôle est incomplète.

Toutefois, surtout à la suite des événements en Iraq, pays qui a violé les conditions du TNP en lançant un programme clandestin de fabrication d'armes nucléaires, certains pays ont mis en cause l'efficacité du régime de vérification de l'AIEA. Certains ont aussi insinué que l'Afrique du Sud avait encore des ambitions cachées dans ce domaine et qu'elle n'avait pas divulgué tout son stock d'uranium enrichi.

Ces allégations, reprises régulièrement par la presse locale et par la presse internationale, commencent à prendre les dimensions d'une véritable campagne. Dans ces conditions, l'actuel programme nucléaire de l'Afrique du Sud, qui est axé sur la commercialisation, notamment sur l'exportation de produits de haute technologie, est frappé de soupçons et de discrédit. Notre pays ne peut pas se permettre de laisser courir ces bruits. En conséquence, je tiens aujourd'hui à confirmer sans équivoque que l'Afrique du Sud observe rigoureusement les dispositions du TNP et qu'elle entend continuer à le faire.

J'irai même plus loin. Il convient de dissiper une fois pour toutes les doutes concernant les intentions de notre gouvernement en matière nucléaire. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de faire toute la lumière sur le passé nucléaire de l'Afrique du Sud, bien que le TNP ne lui en fasse nullement l'obligation.

A une certaine époque, c'est vrai, l'Afrique du Sud s'est constitué un potentiel limité de dissuasion nucléaire.

La décision de créer ce potentiel a été prise dès 1974, au moment de la menace d'expansion soviétique en Afrique australe et dans le climat d'incertitude qui entourait les intentions des membres du Pacte de Varsovie.

Le renforcement de la présence militaire cubaine en Angola à partir de 1975 confortait l'idée qu'une dissuasion était nécessaire, de même que l'isolement international relatif de l'Afrique du Sud et le fait qu'elle ne pouvait pas compter sur une aide extérieure en cas d'attaque.

En ce qui concerne le potentiel de dissuasion limité et la stratégie correspondante qui ont été édifiés à cette époque, on peut dire ce qui suit :

- L'objectif visé était de fabriquer sept dispositifs de fission nucléaire, effectif considéré comme un minimum pour l'essai, puis pour le maintien d'un potentiel de dissuasion crédible;
- Lorsqu'il a été décidé de mettre un terme au programme, seuls six dispositifs avaient été mis au point;
- Aucun explosif nucléaire perfectionné, par exemple les explosifs thermonucléaires, n'avait été fabriqué;
- Le programme relevait directement du chef du Gouvernement, qui a décidé d'en confier la gestion et la mise en oeuvre à Armscor;
- Seuls quelques ministres, le minimum indispensable, étaient au courant du programme;
- La stratégie envisagée était que, si la situation en Afrique australe venait à se dégrader gravement, une information confidentielle sur le potentiel de dissuasion serait donnée à l'une ou plusieurs des grandes puissances, par exemple les Etats-Unis, afin de les persuader d'intervenir;
- Il n'a jamais été question d'utiliser effectivement les dispositifs, et dès le début on s'est attaché essentiellement à la notion de dissuasion.

Telle était la situation lorsque je suis devenu Président de l'Etat en 1989. En ma qualité d'ancien Ministre de l'Atomic Energy Corporation (AEC), j'ai été également informé de ces faits.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de président, il était déjà évident pour moi, ainsi que pour mes collègues qui étaient aussi informés, qu'une remise en question totale, y compris de notre politique nucléaire, était dans l'intérêt national.

Durant l'année 1989, la situation politique mondiale a été transformée par des événements majeurs :

- Un cessez-le-feu a été convenu en Angola;
- Le 22 décembre 1988 a été signé aux Nations Unies un accord tripartite, avec Cuba et l'Angola, qui prévoyait l'indépendance de la Namibie et le retrait de 50 000 soldats cubains d'Angola;
- La guerre froide a pris fin et les événements qui ont abouti à la destruction du mur de Berlin et au démantèlement du bloc soviétique étaient au premier rang des préoccupations internationales;
- Il était devenu possible d'espérer remplacer la relation d'hostilité avec la communauté internationale en général et avec nos voisins d'Afrique en particulier par une relation de coopération et de développement.

Dans ces conditions, la dissuasion nucléaire était non seulement superflue, mais devenait même un obstacle à l'amélioration des relations internationales de l'Afrique du Sud.

L'opinion mondiale était de plus en plus opposée à l'armement nucléaire et l'Afrique du Sud pouvait espérer obtenir des avantages importants d'une adhésion au Traité sur la non-prolifération. L'Afrique du Sud disposait déjà d'une technologie et d'une industrie nucléaires avancées, mais son adhésion au Traité faciliterait l'échange international de nouvelles technologies pour assurer le développement futur de cette industrie. Cela pouvait être aussi bénéfique pour les Etats voisins et, en fin de compte, pour toute l'Afrique.

C'est dans le contexte de ces événements, et compte tenu des autres nouveaux objectifs politiques qui avaient déjà commencé à se dessiner, qu'il a été décidé vers la fin de 1989 de fermer et de mettre hors service l'usine d'enrichissement pilote de Pelindaba.

Au début de 1990, les décisions ci-après ont été mises en oeuvre :

- Tous les dispositifs nucléaires ont été démantelés et détruits;
- Toutes les matières nucléaires en la possession d'Armscor devaient être refondues et restituées à l'AEC qui devait les stocker conformément aux prescriptions acceptées sur le plan international;
- Les installations d'Armscor devaient être décontaminées et ne devaient plus être employées que pour des activités commerciales non nucléaires;
- Une fois toutes ces décisions exécutées, l'Afrique du Sud devait adhérer au Traité sur la non-prolifération, soumettant ainsi toutes ses matières et installations nucléaires aux mesures de garantie internationales.

Ces décisions et instructions ont été exécutées comme prévu. Le démantèlement s'est fait sous le contrôle rigoureux et conjoint de l'AEC et d'ARMSCOR. Pour renforcer la supervision, on a désigné un inspecteur indépendant, l'éminent professeur de physique nucléaire W. L. Mouton, qui devait veiller à ce que soit justifié l'emploi du moindre gramme de matière fissile et que tout le matériel et tous les plans et données techniques soient détruits. Tout cela a été fait.

L'Afrique du Sud a adhéré au Traité sur la non-prolifération le 10 juillet 1991 et a signé le 16 septembre 1991, conformément aux prescriptions du Traité, un Accord de garanties avec l'AIEA, qui est entré en vigueur immédiatement.

Le 30 octobre 1991, conformément à l'Accord de garanties signé avec l'AIEA, l'Afrique du Sud a soumis un inventaire complet de toutes ses matières nucléaires et de toutes ses installations contenant de telles matières au 30 septembre 1991, date depuis laquelle ces matières et installations sont assujetties aux mesures de garantie internationales.

L'Afrique du Sud a les mains propres et nous ne cachons rien. Le Gouvernement a maintenant autorisé, en vue d'une inspection internationale, un accès complet aux installations et aux archives des installations qui ont été employées par le passé pour préparer une force de dissuasion nucléaire.

Je suis sincèrement convaincu que cet acte sans précédent, c'est-à-dire le démantèlement volontaire d'une force de dissuasion nucléaire et la révélation volontaire de toutes les informations y relatives, confirmera la volonté de transparence de mon gouvernement. Je suis aussi convaincu que l'initiative de l'Afrique du Sud incitera d'autres pays à faire de même.

En conclusion, je tiens à souligner que l'Afrique du Sud n'a jamais acquis d'un autre pays de technologies ou de matières destinées à la fabrication d'armes nucléaires, n'a jamais fourni de telles technologies ou matières à aucun autre pays et n'a jamais coopéré avec un autre pays dans ce domaine. Notre savoir-faire, notre technologie et nos matières nucléaires ont été parfaitement protégés et traités dans le strict respect des normes et accords internationaux. L'Afrique du Sud n'a jamais fait un essai nucléaire clandestin.

Certains pourront penser que la décision d'abandonner ce programme signifie que tout l'investissement consacré à cette entreprise a été pure perte. Ce n'est pas le cas.

La technique d'enrichissement mise au point par l'AEC ainsi que les matières nucléaires qui ont été produites sont des acquis importants pour l'Afrique du Sud. Ils apporteront une contribution majeure au succès ultime du programme de commercialisation pacifique d'AEC.

Le fonctionnement de l'usine d'enrichissement pilote a permis à l'Afrique du Sud de poursuivre l'exploitation du réacteur de recherche d'AEC, qui sert aussi à la production d'isotopes radioactifs à usage médical, à une époque ou la communauté internationale refusait de fournir à notre pays des combustibles nucléaires.

Les matières nucléaires employées pour les dispositifs militaires ont été récupérées et seront utilisées pour accroître la production de ces isotopes et d'autres isotopes. Le réacteur SAFARI-I est un des très rares réacteurs qui permettent cette opération.

En outre, l'application de la technique d'enrichissement dans la construction d'une usine d'enrichissement semi-commerciale a permis à l'Afrique du Sud de produire tous le combustible nucléaire nécessaire pour la centrale électrique de Koeberg et de garantir son approvisionnement lorsqu'il était impossible de se procurer ce combustible à l'étranger.

En adhérant au Traité sur la non-prolifération, l'Afrique du Sud a déjà obtenu la levée des sanctions nucléaires appliquées par les Etats-Unis d'Amérique. Des échanges de visites avec des Etats africains ont été organisés en vue de conclure des accords sur l'utilisation d'isotopes médicaux et sur des programmes de formation. Nous sommes devenus membre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique (AFRA), organisation qui, au sein de l'AIEA, coordonne les projets nucléaires pacifiques et la coopération entre les Etats africains dans le domaine nucléaire.

Les perspectives de coopération future seront améliorées par la création d'une zone dénucléarisée en Afrique. Le Gouvernement s'est déjà engagé publiquement en ce sens et pense qu'il pourra apporter une contribution importante à l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique australe.

L'Afrique du Sud va bientôt jouer un rôle actif dans les discussions transcontinentales sur cette question de première importance. Sa position sera renforcée par le fait qu'elle s'est dotée de capacités nucléaires et que, prenant acte de ses nouvelles relations avec l'Afrique et avec la communauté internationale en général, elle y a renoncé.

Sans l'adhésion au Traité sur la non-prolifération, rien de tout cela n'aurait été possible. J'espère que ce chapitre peut maintenant être clos et que nous pouvons entrer dans une nouvelle ère de coopération et de confiance internationale.
